



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 11 novembre 2019 a adopté le règlement numéro 2019-127, intitulé :

**«RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-127  
POUR INTERDIRE LA CIRCULATION DES  
VÉHICULES LOURDS SUR UNE PARTIE DU 4E RANG »**

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui et peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Lucien aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Lucien, ce 15 novembre 2019.

---

*Alain St-Vincent-Rioux*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7e rang à Saint-Lucien
- centre communautaire 5350, 7e rang à Saint-Lucien
- site WEB de la municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 novembre 2019.

---

*Alain St-Vincent-Rioux,*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*